

Compte-rendu

de la Journée d'étude sur la conservation des archives
des associations de jeunesse et d'éducation populaire

le 21 novembre 2008



Au centre d'Archives départementales de Dordogne
à Périgueux



Organisée par l'Association des déposants aux archives de la jeunesse
et de l'éducation populaire (ADAJEP)

Sommaire

Page 3

Intervention de Serge Eymard

Vice-président du conseil général de la Dordogne chargé de la culture et du patrimoine, sur l'intérêt des archives.

Page 4

Intervention de Maité Etchechoury

Directrice des Archives départementales de la Dordogne, sur la place des archives privées des associations au sein des centres d'archives.

Page 6

Intervention de Jean-Paul Egret

Administrateur de l'Adajep et cosignataire de la convention du Pajep, sur la création du Pajep.

Page 11

Intervention de Claudie Chassaing

Présidente des Francas de Dordogne, sur la démarche de dépôt des archives de son association.

Page 12

Intervention de Laurent Besse

Historien, sur son travail sur les archives des Maisons des jeunes et de la culture.

Page 14

Débat avec la salle

Journée d'étude
sur la conservation des archives des associations
de jeunesse et d'éducation populaire

Quel est le responsable associatif qui ne se pose pas les questions suivantes :

Que faire de nos archives ?

Que faut-il conserver ?

À quoi ça sert de conserver ?

À qui les confier ?

Qui cela peut-il intéresser ?

Qui peut consulter ?

Quelles sont les bonnes conditions de conservation ?

En organisant cette journée l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et d'éducation populaire (Adajep) présente des solutions pour répondre aux problèmes d'archivage et montre l'intérêt pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire de se nourrir de leurs archives pour construire l'avenir.



**Maïté Etchechoury,
directrice des Archives départementales de la Dordogne**

ouvre cette journée d'étude sur la conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui se tient à Périgueux, ce 21 novembre 2008.

**Serge Eymard, vice-président du conseil général de la Dordogne
chargé de la culture et du patrimoine**

souhaite à tous la bienvenue à Périgueux au sein des Archives départementales, lieu de mémoire collective du département, lieu de conservation, lieu de médiation, lieu de réflexion et de recherche.

Il rappelle que les départements ont entre autres la compétence obligatoire de travailler sur l'identité et la mémoire de celui-ci. Il souligne aussi l'importance du mouvement associatif de jeunesse et d'éducation populaire du siècle passé qui a permis aux couches les plus défavorisées d'accéder au sport, à la culture et aux loisirs. Ce qui est facteur d'intégration et de cohésion sociale. Ce mouvement si riche et si important fruit du travail des bénévoles doit être préservé par la collecte

et la conservation de ses archives. Il faut inciter les associations à déposer les mémoires du passé et inciter les historiens à travailler dessus. Le but de cette journée d'étude est de multiplier les dépôts des mémoires par les bénévoles. Le vice-président du conseil général de la Dordogne réitère son soutien au milieu associatif malgré les difficultés actuelles qui lui sont propres.

Maité Etchechoury, directrice des Archives départementales (AD) de la Dordogne

présente certaines réflexions notamment :

- un historique et un panorama des archives d'associations dans les services d'archives publiques ;
- la place des archives des associations et des archives privées dans les services d'archives ;
- comment elles ont été perçues par les archivistes depuis la création des archives en France ;
- un survol du cadre juridique ;
- comment se passent les entrées et le traitement des fonds d'archives ;
- la situation des archives de la Dordogne par rapport aux archives des associations d'éducation populaire.

Les archives des associations d'éducation populaire sont des archives privées, car elles ne procèdent pas d'organismes publics. Les archives privées n'ont pas été considérées comme domaine de compétence par les archivistes des Archives nationales (AN).

Au XIX^e siècle, il n'y a pas d'intérêt pour la collecte de fonds privés et pas de développement pour une politique de collecte.

En 1856, reconnaissance des entrées aux AN par voie extraordinaire. Les entrées ordinaires, dans un service d'archives, ce sont les documents qui entrent par voie de versement, c'est-à-dire prévus par la loi (principalement des archives publiques émanant d'administrations). Ces entrées par voie extraordinaire aux AN étaient séparées pour protéger les fonds publics « d'une éventuelle contamination » par des archives dont on ne connaissait pas très bien le statut. On voit aux AN la série AB qui accueille différemment des fonds de provenance pas toujours très claire, qui comprennent des archives privées et des archives publiques.

En 1891, tournant important, un double mouvement apparaît, le Marquis de Vogue pointe tout l'intérêt des fonds d'archives familiaux et Langlois et Stang publient les sources de l'histoire de France recensant les sources d'archives publiques et privées.

En 1921, le règlement des AD stipule que les établissements peuvent acquérir des fonds privés et les intégrer dans les collections publiques.

En 1923, une enquête des AN montre l'intérêt des archives qui ne sont pas les archives officielles pour écrire l'histoire, alors un courant se développe et aboutit, après la Seconde guerre mondiale, à une véritable prise en compte de l'intérêt des archives privées et une sensibilisation accrue des archivistes.

En 1949, Charles Braibant crée aux AN le service des archives économiques privées et du microfibre, puis la série des archives privées (série AP), des archives d'entreprises (série AQ), des archives de presse (série AR) et des archives d'associations (série AS).

En 1944, création de la série J dans les AD, concernant les archives privées entrées par voie extraordinaire (dons, legs, achats, dépôts volontaires).

En 1949, enquête sur les archives privées dans les départements qui montre la richesse de tous ces fonds (familiaux entre autres).

En 1973, création de la commission des archives privées contemporaines, le mouvement s'entérine alors.

Dans les années 1970, les archivistes ont pris conscience de l'intérêt de ces archives privées, de les collecter, de les mettre en valeur, notamment dans le « manuel d'archivistique » paru en 1970, consacrant plusieurs pages aux archives privées et aux archives d'associations. Celui-ci y esquisse un historique du droit des associations, une typologie des associations et une analyse des différents types de documents. Cet ouvrage conclut sur « *les archives d'associations méritent donc mieux que le total oublié qu'on leur aura jusqu'à nos jours manifesté* ».

Depuis la parution de cet ouvrage, la littérature professionnelle a consacré quelques titres à cette question. En voici quelques exemples : *La pratique archivistique française* de Jean Favier et Danièle Neirinck, paru en 1993 ; *Les archives d'association en 2001* édité à l'occasion du centenaire de la loi 1901 ; *Les archives privées Manuel pratique et juridique*, paru en 2008.

Actuellement, on constate de la part des archivistes un intérêt soutenu pour ce type de fonds, qui se traduit par une collaboration entre la direction des archives de France et les services d'archives qu'elle contrôle, des enquêtes, une collaboration avec des organismes spécialisés comme le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep) et la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) (qui conserve les archives du mouvement étudiant et de solidarité internationale) et l'organisation de journées d'information sur les archives de la résistance et celles de l'éducation populaire.

Dans un cadre juridique, les archives privées, reconnues vulnérables, sont protégées par la loi, elles peuvent être classées comme les monuments

Intervention de Maïté Etchechoury

historiques. Il existe trois lois sur les archives : celles de 1938, de 1979 et de 2008. La première prévoit un contrôle des exportations qui visent les archives publiques classées et les archives privées qui peuvent présenter un intérêt pour l'histoire nationale : l'Etat ou les collectivités peuvent exercer un droit de préemption lors de ventes aux enchères. Ensuite les 2 lois de 1979 et 2008 affirment la nécessité et l'obligation pour les services d'archives de respecter les conditions posées par les donateurs de fonds d'archives privées.

Dispositions insuffisantes mais existantes qui ont permis la sauvegarde de certains fonds d'archives.

Il y a quatre modes d'entrée des archives privées dans les services d'archives :

- par l'achat sur catalogue ou en vente publique ;
- par la dation (loi Malraux de 1968) ;
- par des dons manuels ou donations ;
- par procédure du dépôt révocable.

Quel est l'intérêt d'intégrer ces archives privées dans un service d'archives publiques ? Evidemment, il y a tout l'aspect conservation, donc conservation matérielle dans des locaux adéquats et avec des matériaux adaptés, et aussi l'aspect classement que les services d'archives assurent pour les fonds d'archives donnés ou déposés. En ce qui concerne les archives d'association de jeunesse et d'éducation populaire, nous disposons de guides. Il y a des plans de classement types qui ont été élaborés et que l'on trouve notamment sur le site des archives départementales du Val-de-Marne, c'est la partie qui concerne le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep). Nous avons donc les outils scientifiques pour mener à bien le classement de ces fonds. Cela permet de prendre connaissance du contenu du fonds et de le communiquer au public, aux historiens s'intéressant aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Les archives de France ont mis en place une Base d'orientation et de recherche dans les archives (Bora) qui recense toutes les archives privées déposées dans les centres des archives nationales et dans les services départementaux d'archives.

Ces derniers font aussi paraître régulièrement des répertoires et des inventaires de fonds d'archives privées. Cela montre l'intérêt des archivistes pour ces fonds et leur souhait qu'ils soient mis en valeur et communiqués le plus largement possible.

Les archives de la Dordogne participent à ce mouvement général en accueillant actuellement 119 fonds d'archives privées (de familles, d'entreprises, d'associations).

Concernant les associations, il y a 12 fonds d'archives représentant environ 50 mètres linéaires, et d'importance variable (de 50 cm à 8 m). Ceux de l'éducation populaire représentent une infime partie. Notons le dépôt récent de l'association des Francas de la Dordogne (créée en 1950), qui représente 7,2 m de rayonnage. Citons dans un autre domaine : les archives de la Caisse de mutualité de prévoyance scolaire, de l'Amicale laïque de Chancelade, de la Société coopérative d'alimentation de la Dordogne, et du Syndicat départemental des meuniers de la Dordogne.

Maïté Etchechoury conclut en soulignant que les archives d'associations sont souvent fragiles donc en danger. Cela est dû à leur dispersion lors des changements de bureau de dirigeants. On ne pense pas toujours à transmettre les archives à son successeur, il faut donc sensibiliser les actuels détenteurs d'archives et si possible les inciter à préparer leurs dépôts dans les archives départementales. La directrice des archives départementales de la Dordogne rappelle les intérêts de cette journée : anticiper quand il y a besoin, faire connaître les structures comme le Pajep et les archives départementales, permettre d'échanger sur les archives d'éducation populaire, donner des conseils, assurer des visites si besoin, assurer des campagnes d'enregistrement de témoignages oraux, accueillir des dons ou des dépôts.

La connaissance mutuelle est un facteur essentiel pour mener à bien la sauvegarde de ces archives. Laurent Besse, historien, développera tout à l'heure, tout l'intérêt de ces fonds pour l'histoire générale, sociale et culturelle de notre époque.

Maïté Etchechoury remercie tous les membres des archives qui se sont investis dans la préparation de cette journée et surtout Alcine Salangros, administrateur de l'Adajep, sans qui cette journée n'aurait pas eu lieu, sans son énergie et sa détermination.

Jean-Paul Egret, administrateur de l'Adajep et cosignataire de la convention du Pajep, présente le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep).

À moins d'être prédisposé par un parcours de vie spécifique à s'intéresser aux archives, je dois dire qu'en ce qui me concerne cet intérêt est venu bien tard. En effet, alors directeur¹ de la Fédération régionale des Maisons des jeunes et de la culture d'Ile-de-France, j'ai dû faire face à des problèmes de conservation non pour des raisons nobles, telles que pourrait l'imaginer un historien, mais plus prosaïquement pour résoudre des problèmes administratifs et d'espace. Une cave humide envahie et débordant de cartons d'archives de toutes natures, des recherches administratives de plus en plus fréquentes à partir des années 1980 rendues nécessaires pour établir des attestations d'activité professionnelle à l'attention d'anciens salariés cherchant à faire valoir leurs droits à retraite. Par ce petit bout de la lorgnette, je découvre des documents et dossiers anciens qui amènent des interrogations sur la manière dont les anciens rapportent les faits d'événements dits historiques pour l'institution et que ne traduisent pas les dossiers consultés, d'où mon questionnement sur l'intérêt de conserver ou non cette matière.

C'est à l'occasion d'un séminaire que je rencontre à Grenoble en 1993, Françoise Tétard, historienne, que je lui fais part de mon questionnement sur ce fonds d'archives à la dérive. À ce moment-là, il est susceptible d'être jeté, faute de locaux et de conditions matérielles de dépôt correctes, pour ne conserver que les seules archives administratives qu'impose la loi. À partir de ce moment en partant des connaissances et repérages de fonds dits « exposés » nous nous engageons dans une longue entreprise de lobbying avec l'appui du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep), pour aboutir à la création du Pajep en 1999. Après cette introduction qui peut paraître anecdotique, mais dans laquelle des responsables associatifs peuvent se reconnaître, venons-en à l'essentiel de ce qui justifie l'existence du Pajep, sa création, son fonctionnement et son mode d'emploi.

Un contexte institutionnel spécifique entre l'État et les associations de jeunesse et d'éducation populaire

La politique de l'État en matière de jeunesse et d'éducation populaire repose pour l'essentiel sur la reconnaissance et le soutien aux activités des mouvements, associations et regroupements d'initiative privée, indifféremment de leur filiation philosophique ou confessionnelle, mais aux conditions

institutionnelles d'agir dans le respect des valeurs constitutionnelles qui fondent la République.

Pour circonscrire cette politique, une ordonnance du 2 octobre 1943 de Vichy, précise les conditions d'obtention d'un agrément pour percevoir des subventions de l'État. Ainsi à la Libération afin d'échapper au risque d'être soupçonnés d'embrigadement de la jeunesse, les gouvernements successifs de la République poursuivront leur soutien aux initiatives privées dans le cadre du principe de l'agrément.

Ce mode d'intervention indirecte de l'État suscite de nombreux débats sur la nature du service rendu par les associations ou mouvements agréés ; il ne s'agit pas à proprement parler d'un service public puisque chaque association revendique son indépendance et l'autonomie de son projet. Il est donc aisé selon les mouvements ou associations de parler de « service au public », de « mission d'intérêt général », « de service communautaire »,...

Au regard de notre questionnement concernant la sauvegarde d'archives par conséquent privées, la logique consisterait à ce que chaque association ou mouvement assure la conservation de ses propres archives. Or la réalité institutionnelle des organisations fait que beaucoup d'entre elles n'ont pas entretenu, en leur sein, le souci de la conservation de leurs archives, ou elles n'en n'ont pas perçu l'utilité. De plus, les moyens matériels et financiers sont fréquemment insuffisants pour investir dans une conservation organisée des archives.

C'est dans ce contexte institutionnel et en prenant en compte ces réalités que s'est posée la question de la préservation des archives des associations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire avec la perspective de rechercher une solution pérenne.

La conservation d'archives : une préoccupation qui doit devenir prioritaire

Avant de créer l'Adajep, quelques pionniers, au hasard de rencontres, de colloques, de séminaires ont pris conscience de l'importance de sauvegarder les fonds d'archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire dont ils savaient l'existence de certains menacée. Nous constatons que, pour une majorité d'organisations, le principe de conservation n'était pas acquis. Ce qui était conservé l'était rarement selon une

méthode de classement rationnelle. Très souvent le mode de conservation relèvait plus de l'entassement ou du dispersément que de l'archivage. Stockées dans des locaux inadaptés et/ou inaccessibles, les archives ne nous livraient pas leur contenu.

L'expérience nous montre que la réalité institutionnelle des organisations accapare les acteurs dans l'action quotidienne et le développement de leurs projets immédiats et futurs. La réactivité qu'imposent les contextes actuels de production ne laisse guère de place à la conservation des archives. Simultanément les moyens matériels et financiers sont fréquemment insuffisants pour investir dans une conservation organisée des archives.

Malgré cette réalité, il nous apparaît le besoin impérieux de considérer cette question comme essentielle afin que subsiste de manière conséquente et organisée la matière historique d'un champ d'activité dont l'importance sociale semble mal appréciée ou pour le moins peu répertoriée. Il nous semble souhaitable que ce champ social soit exploré, que sa genèse, son rôle et sa fonction n'échappent pas aux générations présentes et futures confrontées, depuis la fin de la période dite des « Trente glorieuses », à de brusques évolutions sociales.

Mémoire et histoire

Dans les années 1990, les organisations interrogent leur passé pour mieux préparer leur passage dans le XXI^e siècle. On constate que « l'histoire » des organisations repose sur le vécu et le discours des anciens, autrement dit sur « la mémoire ». Celle-ci est souvent subjective, affective et émotionnelle, elle reflète une réalité ajustée et devient une matière riche pour initier les militants, les bénévoles, les professionnels et pour appréhender les valeurs morales, éducatives, philosophiques et civiques affichées par l'organisation.

Si utiles soient les souvenirs, les témoignages, en quoi la mémoire nous renseigne-t-elle objectivement sur la réalité historique du mouvement, de son organisation et de son fonctionnement, de sa production, de son impact social, éducatif, culturel, de sa fonction économique, de sa place dans les débats de société ?

Au-delà du témoignage nous ressentons le besoin de connaissances pluridisciplinaires qui aujourd'hui sont à développer en rendant accessibles les archives aux militants, aux stagiaires des instituts de formation, aux étudiants-chercheurs. Il nous semble que nous

manquons de communication objective à caractère scientifique. Les témoignages et études internes réalisés par les acteurs des organisations et publiés par leur propre organe de communication sont des sources documentaires utiles, illustratives et complémentaires au propos historique et dont l'historien s'emparera dans son argumentaire. Il revient à ce dernier d'agir avec la rigueur que lui impose la méthode scientifique, à partir de sources vérifiées, éclairées par un esprit critique et une démarche indépendante.

À partir de cette autre lecture, en fonction de ces approches diverses, ces échanges et ces confrontations devraient permettre aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire de mieux appréhender l'inscription de leur projet et de leur avenir dans une société néo-libérale qui bafoue les valeurs humanistes revendiquées par ce champ d'activité. Si face aux défis de société auxquels le citoyen est confronté, l'objet des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire est toujours d'être des acteurs de la transformation sociale par l'éducation, la formation, l'accompagnement social et le développement culturel, une connaissance critique de leur action passée peut et doit être utile pour se projeter dans le futur.

De plus, nous pouvons souhaiter que l'histoire ne soit pas la seule des sciences concernée par cette observation et que des pédagogues, des sociologues, des philosophes, des économistes et autres acteurs en sciences humaines et de l'éducation investissent cette richesse archivistique. À titre d'exemples :

- L'expérimentation pédagogique a généré des pratiques spécifiques dans de nombreux mouvements avec des réussites certaines. Serait-il illusoire que l'État qui s'interroge périodiquement sur son action en matière d'Éducation nationale puisse transférer dans l'École nombre de principes et méthodes issus de cette expérimentation ?
- Les évolutions législatives et économiques de l'économie sociale contraignent les associations à s'affranchir d'obligations juridiques, financières, fiscales et administratives de même nature que les entreprises à caractère lucratif. De ce fait les associations de jeunesse et d'éducation populaire avec leurs bénévoles et professionnels fondent un champ économique non négligeable absent de toute étude spécifique à notre connaissance, hormis les banquiers ! Serait-il incongru que des économistes se penchent sur ce champ ?

- A contrario la genèse des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire s'articule généralement sur des principes et valeurs qui trouvent leur origine en de multiples sources, qu'elles soient politiques, confessionnelles, morales, civiques, humaines. À chaque mouvement de se revendiquer d'une charte éthique voire d'une démarche déontologique. Serait-il hors de propos que des regards philosophiques interrogent ces fondements et leur réalité, hier et aujourd'hui ?

La création du Pajep

Passons sur les démarches inutiles ou infructueuses auprès des partenaires éventuels qui auraient pu avoir leur place dans un dispositif de conservation des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Toujours est-il que la réflexion générale qui précède produite par les déposants potentiels, qui créent l'Adajep², retiendra l'attention des pouvoirs publics. Une négociation débouchera en 1999 sur la signature d'une convention instituant le Pajep³.

Les partenaires signataires sont :

- le ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative (direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative),
- le ministère de la Culture et de la Communication (direction des Archives de France),
- le Conseil général du Val-de-Marne (Archives départementales du Val-de-Marne),
- et l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Cette convention stipule :

- « *ce pôle regroupe des archives à caractère historique, quels que soient leur forme et leur support matériel, des associations nationales, des associations régionales en Ile-de-France et des personnalités et militants nationaux ainsi que celles des organisations Val-de-Marnaises. Les associations locales organisent leur archivage historique auprès des services d'archives départementales ou communales, au plus près de leur lieu de production, selon la circonscription géographique* »⁴ ;
- la mission de conservation et de mise en valeur est confiée aux Archives départementales du Val-de-Marne, qui agira en qualité de tête de

réseau national, ce centre d'archives est dirigé par Valérie Brousselle ;

- le soutien financier du ministère de la Jeunesse et des Sports aux opérations de repérage, de collecte et de pré-inventaire, avec notamment la création d'un poste d'archiviste, salarié du Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) ;
- le contrôle scientifique et technique sur les modalités de l'archivage par la direction des Archives de France qui « *garantit également la conservation définitive des fonds rassemblés, en proposant le cas échéant leur transfert aux Archives nationales* »⁵,
- les missions de l'Adajep sont de représenter les déposants, de contribuer au repérage et à la collecte des fonds, d'exploiter et mettre en valeur les sources concernées. Elle apporte ses conseils à ses membres et futurs déposants,
- la création d'un Comité scientifique⁶ qui donne son avis sur la collecte des sources et détermine les archives archivistiques et culturelles du pôle. Il est composé d'historiens, d'universitaires, de responsables associatifs et de représentants des partenaires signataires de la convention. La présidence de ce Comité est confiée à Jean-Noël Luc, professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris IV – Sorbonne, et directeur de l'UFR Histoire.
- la mise en place d'une commission d'entrée des fonds qui examine les projets de dons et de dépôts. Le Comité scientifique statue en dernier ressort à partir de l'avis de la dite commission.

Quelques règles utiles à connaître

Les fonds privés sauvegardés par les pouvoirs publics font l'objet d'une convention libre passée entre le centre d'archives et le déposant. Les fonds déposés restent accessibles aux déposants et autres publics notamment étudiants, universitaires et chercheurs selon des modalités d'accessibilité définies dans la convention de dépôt. Les organes gérant et animant le Pajep ne peuvent s'immiscer dans la gestion et la valorisation d'un fonds d'archives sans concertation et accord du propriétaire.

Le Pajep ne repose pas exclusivement sur une concentration des fonds aux Archives départementales du Val-de-Marne, il implique le principe d'une

décentralisation en ouvrant les centres d'archives départementaux et communaux aux associations territoriales correspondantes. C'est pourquoi une circulaire de la direction des Archives de France invite les centres d'archives territoriaux à « *accueillir avec la plus grande bienveillance les propositions de dépôt d'archives d'associations locales de jeunesse et d'éducation populaire et à informer les Archives départementales du Val-de-Marne des dépôts passés et à venir afin de leur permettre de tenir à jour le répertoire national prévu à l'article 10 de la convention de création du Pajep* »⁷.

De ce fait, la sauvegarde de fonds d'archives ne concerne pas exclusivement les organismes ou mouvements à caractère national, la convention Pajep et ses extensions ouvrent à toute association ou personnalité qualifiée du champ de la jeunesse et de l'éducation populaire sur l'ensemble du territoire, la possibilité de s'adresser aux centres d'archives communaux ou départementaux, où elle exerce son activité en vue d'y effectuer un dépôt. Si d'aventure, une telle démarche rencontre quelques difficultés dans sa mise en œuvre il serait toujours possible d'interpeller l'archiviste du Pajep pour une éventuelle médiation.

Par ailleurs, si depuis la création du Pajep nous avons donné priorité à des fonds nationaux menacés et portés à notre connaissance, désormais l'Adajep organise en région des actions de communication et de sensibilisation sur l'intérêt de conserver les archives historiques des associations et pour expliquer l'organisation Pajep et son mode d'emploi. Ce type d'intervention peut également être sollicité par des acteurs régionaux ou départementaux qu'ils s'agissent de centres d'archives, de directions territoriales de la Jeunesse et des Sports ou de regroupements associatifs tels que les Crajep (Comités régionaux de la jeunesse et de l'éducation populaire) ou les Ardéva (Associations régionales de développement de la vie associative).

La création d'un Guide des sources de l'éducation populaire

Si le Pajep est bien un projet qui couvre l'ensemble du territoire et constitue un réseau national, il était important de matérialiser son existence et sa légitimité. C'est ainsi que les Archives départementales du Val-de-Marne avec l'appui de la direction des Archives de France a lancé une enquête nationale tant auprès de l'ensemble des centres d'archives que de quelques 244 associations disposant d'un agrément national jeunesse-éducation populaire avec un double objectif.

D'une part, prospecter pour détecter d'éventuels futurs fonds et prendre toutes dispositions matérielles et calendaires pour organiser leur accueil, avec une forte incitation à ce que les mouvements nationaux sensibilisent leurs associations adhérentes régionales, départementales et locales à prendre contact avec leur centre d'archives respectif.

D'autre part, établir un répertoire des fonds d'associations déposés dans les centres d'archives publiques ou autres institutions, voire conservés par elles-mêmes. Ce recensement va permettre d'établir ce que l'on appellera le Guide des sources de l'éducation populaire, instrument de travail qualitatif favorisant les travaux de localisation, d'investigation et de recherche.

Ce guide devrait être mis en ligne sur Internet très prochainement mais Gaëtan Sourice, archiviste du Pajep, vous en dira plus dans son intervention puisqu'il est avec Stéphanie Rivoire, attachée de conservation aux archives départementales du Val-de-Marne, en charge de ce projet.

Si votre fonds d'archives n'était pas répertorié dans ce guide des sources, nous ne pouvons que vous inviter à entrer en relation avec Stéphanie Rivoire aux Archives départementales du Val-de-Marne ou Gaëtan Sourice pour apprécier la pertinence de son inscription dans ce guide.

En conclusion

C'est dans une démarche sans prosélytisme que les artisans du Pajep ont engagé ce chantier dont tout le monde s'accorde à reconnaître aujourd'hui la pertinence, même les plus sceptiques d'hier. Désormais les militants et les cadres associatifs, les stagiaires en formation, les étudiants, les chercheurs et les universitaires disposent d'un outil qui s'appelle le Pajep.

Gageons dans l'intérêt général que cet outil de connaissance mis à la disposition du public reçoive le meilleur accueil qu'il soit et qu'un usage le plus large et pertinent possible en soit fait.

Et, si d'aventure, vous deviez produire une étude, une monographie, un mémoire, une recherche, une thèse qui trouverait sa légitimité dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire, nous ne pouvons que vous engager à en porter communication au Pajep. Ainsi, à votre tour, vous contribuerez à réaliser un inventaire des études de ce champ qui reste à réaliser.

Intervention de Jean-Paul Egret

En Périgord et en Dordogne particulièrement aujourd'hui...

Aujourd'hui, avec les partenaires institutionnels départementaux et régionaux du Pajep, nous souhaitons vous donner les clefs d'accès aux archives publiques afin que vous puissiez conserver vos fonds dans les meilleures conditions possibles et de manière pérenne.

En agissant selon la démarche qui vous est proposée, vous laisserez une trace indélébile de l'action de votre association qui, n'en doutons pas, a marqué la vie sociale, éducative et culturelle du territoire où s'exerce votre action.

Au nom du Pajep et de l'Adajep, qu'il me soit permis ici de remercier tous les partenaires qui ont investi dans la préparation de cette journée, le Conseil général de Dordogne, les services d'archives et particulièrement les Archives départementales de Dordogne qui nous accueillent, les services de la Jeunesse et des Sports, et Alcine Salangros, administrateur de l'Adajep et initiateur de cette journée d'étude.

¹ De 1984 à 2002.

² JO du 16 novembre 1998.

³ Convention signée le 16 juin 1999.

⁴ Art. 3 convention PAJEP

⁵ Art. 6 convention PAJEP

⁶ Art.8 convention PAJEP confirmé par arrêté du 2 novembre 1999, ministère de la Jeunesse et des sports et de la vie associative qui en détermine la composition.

⁷ Circulaire du 4 août 1999 de la direction des Archives de France, en direction des préfetures, des conseils généraux (Archives départementales), des communes (Archives communales).

Claudie Chassaing, présidente des Francas de Dordogne depuis 2006,

après avoir œuvré au sein de cette association entre 1982 et 2004 et ayant fréquenté les centres aérés dans les années 1950.

Dans une France à reconstruire, les hommes manquants, et les femmes au travail, les militants des Francas avaient pour projet de s'occuper de l'éducation des enfants en dehors de l'école en ce temps les jeudis. Des patronages laïques dans les écoles urbaines ou rurales aux centres de loisirs sans hébergement en passant par les centres aérés, il fallait « sortir » les enfants des villes.

Les Francas ont œuvrées pour que les enfants aient accès aux loisirs, à la culture : leur devise « Faire de l'enfant d'aujourd'hui, les hommes de demain les plus libres et les plus responsables possibles, dans la société la plus démocratique possible ».

En Dordogne, les Francas sont nés en 1945, depuis ils fédèrent des structures d'accueil et participent au développement de ces accueils, des équipes éducatives aident à structurer les activités en tenant compte de l'âge, du niveau, des techniques. À ce jour, il existe plus de 70 structures en Dordogne dont plus de la moitié adhèrent à l'association départementale des Francas. Plus de 60 ans de travail avec les associations locales, les collectivités territoriales, les instances régionales ou nationales ont produit des documents et ont donc laissé des traces.

Les Francas devant libérer les lieux où étaient entreposés leurs archives, l'association s'est alors

rapprochée des AD et a fait la connaissance de l'Adajep. Un travail de tri et de conditionnement a débuté.

Cette conservation de documents représentait à l'époque trois pièces de 48 m² équivalant à environ 143 mètres cubes (revues, publications, documentations, manuscrits, préparations de réunions, discours, articles de presse bien mélangés !). Selon des règles bien établies, il y a eu tri de documents légaux (registre du personnel, paie, comptabilité) et il a fallu mettre de côté ce qui possède un dépôt légal.

Une délimitation s'est organisée en trois espaces : un niveau national (5 cartons/dossier archives), un niveau régional Aquitaine (5 cartons) et un niveau départemental pour la Dordogne (12 cartons de publications, divers, structures locales, dossiers spécifiques).

Claudie Chassaing et un autre membre de l'association ont œuvré pendant une année pour archiver tous les fonds selon des règles bien précises (pas de trombones ni de dossiers de couleurs, ni en plastique). Tous les militants ont été satisfaits car l'histoire des Francas de Dordogne n'a pas été perdue et en plus, elle est bien conservée.

Laurent Besse, historien qui publié en 2008 *Les MJC, de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes de 1959 à 1981*

va relater l'intérêt des archives de l'éducation populaire et comment il en a fait son profit.

Sa venue en Dordogne est paradoxale puisque ce département est un des très rares à n'avoir jamais connu de Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) sur son territoire.

Laurent Besse précise en introduction que les MJC, du fait de leur centralisation, de leur *tradition institutionalo-administrative* produisent beaucoup d'archives, ce qui constitue une chance pour les historiens, même si cela entraîne également des effets pervers.

Il explique pourquoi il a choisi de travailler sur la période 1959-1981. En 1959, la presse titrant sur l'émergence de bandes de jeunes (blousons en cuirs dits blousons noirs), la France s'inquiète de la montée de la jeunesse (ouvrage d'Alfred Sauvy), une politique de la jeunesse se met alors en place dont les MJC sont une modalité importante. Une vingtaine d'années plus tard, l'été des Minguettes arrive (1981). C'est le début de la question des banlieues, plutôt de sa médiatisation. Le ministre de l'Intérieur de l'époque met en place des procédures « anti été chaud » dès 1982. À partir de 1981 également, la question de la jeunesse est désormais pensée en terme d'insertion économique et sociale à travers la question de l'insertion sur le marché du travail. C'est donc la fin d'une époque où entre 1959 et 1981 la question de l'intégration des jeunes dans les cadres socio-politiques était pensée sous ses aspects culturels, dans le cadre des loisirs. L'histoire des MJC est fortement marquée par cette période qui a correspondu à celle de leur grand essor.

Laurent Besse présente les trois grandes orientations de sa recherche :

- Histoire d'une politique publique : les archives de l'État ont été d'un intérêt extrême, car l'État est alors dans une logique de délégation. Il confie au secteur associatif le soin de mettre en œuvre une politique en lien avec les grandes associations de jeunesse et d'éducation populaire ; relation néanmoins complexe et conflictuelle entre les fédérations des MJC et l'État.
- Intérêt pour les transformations de l'éducation populaire avec la naissance puis les transformations progressives du « socioculturel » vers 1960-1961, en particulier la naissance d'une nouvelle profession celle des animateurs socioculturels dont en premier lieu les directeurs de MJC qui ont été des précurseurs (directeur salarié avec formation professionnelle dès 1945).
- Intérêt pour la transformation des pratiques culturelles et éducatives en direction des jeunes et les pratiques des jeunes eux-mêmes (passage vers 1970 des MJC aux Maisons pour tous -MPT, avec le problème posé de l'activité spécifique aux jeunes).

En tombant sur un gisement d'archives, celles de la Fédération française des MJC (FFMJC) en premier lieu, qui ont été fondamentales pour ses recherches, il a pu construire une problématique et un sujet qu'il ignorait auparavant.

Un archiviste chargé de mission des archives nationales auprès du ministère Jeunesse et Sports, l'a aidé en le dirigeant vers les archives d'un conseiller de Georges Pompidou concernant les questions de jeunesse. Découverte de dossiers très riches, dont le quart des archives d'un conseiller du Premier ministre concernait les MJC. Rencontre d'historiens puis accès au siège de la FFMJC rue de la Condamine à Paris pour découvrir les archives institutionnelles des MJC. Ce sont ces archives qui l'ont guidé vers le sujet et non l'inverse.

Accès par la suite à la Fédération la plus importante (Rhône-Alpes) et rencontre chanceuse d'une responsable des MJC (historienne de formation option archives) qui tient le service documentation depuis 30 ans et qui a su sauvegarder les archives avec un intérêt militant et personnel.

Laurent Besse dresse un inventaire de la richesse des archives des MJC, des fédérations départementales (FDMJC), des fédérations régionales (FRMJC) et des fédérations nationales (FFMJC):

- FFMJC et UNIREG : plusieurs dizaines de mètres linéaires déposés au PAJEP avec la totalité des conseils d'administrations (CA), des bureaux, des archives du service du personnel, des copies des concours d'entrées des directeurs, leurs carrières, etc.) ;
- FRMJC : grandes inégalités mais archives bien conservées en général, très riche pour les aspects professionnels et la vie des maisons ;
- MJC : lacune incontestable au niveau des associations dues à leur histoire locale souvent complexe (expulsion des locaux, changement de dirigeants, etc., les archives locales ont souvent disparu), le tout étant complété par le réseau des archives publiques puisque, si les MJC sont des associations loi 1901, l'État, par le biais de Jeunesse et Sports, est présent au CA et ponctuellement au bureau. Il y a donc toujours un regard porté dans les archives publiques sur le fonctionnement des MJC.

Il a puisé ses sources dans :

- les archives nationales où on peut retrouver les éléments d'une politique étatique vis-à-vis d'une grande fédération nationale d'éducation populaire. On voit le contraste entre les années 60 où la question

des MJC est suivie dans le bureau du Premier ministre et les années 70 où l'on note le désintérêt de l'État car il y a peu de traces dans les archives nationales.

- les archives départementales où peu d'éléments peuvent être trouvés, excepté des dossiers de subventions et quelques dossiers des services déconcentrés de Jeunesse et Sports.
- les archives municipales qui lui ont été d'une grande richesse pour retracer l'histoire des MJC car au fur à mesure que le rôle de l'État a décliné, celui des municipalités a augmenté (concernant les subventions mais aussi par la contractualisation et par le biais du financement sur projets), ce qui laisse en effet des traces dans les archives.

Il est bien conscient que par les archives utilisées, il a mené une histoire politique (politique d'État vers la politique de la jeunesse) et une histoire administrative avec ses forces et ses limites. Mais cette histoire institutionnelle correspond-elle toujours à ce qu'a été la vie des MJC et de ceux qui l'ont vécue et qui en ont fait l'histoire locale ? Les militants des MJC étaient surtout intéressés par l'action pédagogique, culturelle et non formelle. L'éducation scolaire est appréhendée par les historiens à travers les aspects institutionnels. Mais dans l'éducation non formelle, l'écrit n'est pas prioritaire, ce qui pose avec acuité la question des archives. Il faudrait pouvoir s'appuyer sur tous les tous les instruments pédagogiques (films, bannières, fanions, affiches etc.). Malheureusement, bien peu de ces affiches ont été conservées, malgré leur production en grande quantité vers 68. Le secteur de l'éducation non formelle laisse moins de traces dans les archives que l'éducation scolaire. D'où l'importance des rencontres avec des témoins. Mais là encore, les sources peuvent donner une information biaisée : ceux que rencontre l'historien sont des militants qui sont restés en contact avec le mouvement, ce sont souvent les plus militants. Parmi eux, on compte beaucoup de professionnels (témoignages rares de gens qui sont restés peu de temps dans ces mouvements ou associations). On voit donc ici les limites des sources. Surtout, il faudrait mener un véritable travail systématique de recueil d'entretiens auprès de nombreux témoins.

Laurent Besse explique l'intérêt d'un travail d'histoire sur l'éducation populaire :

Du point de vue des historiens, il s'agit d'appréhender, de comprendre ce vaste mouvement de la vie associative, de saisir ce qui a été une politique importante permettant de comprendre la sensibilité de la société française à la question de la jeunesse. On voit une nette évolution

entre l'optimisme des années 60 et la fin des années 70, où le pessimisme est de mise du côté de l'État. Mais du côté des mouvements eux-mêmes, on commence à s'interroger sur les limites de l'approche pédagogique. Il est utile aussi que des historiens ne travaillant pas sur le monde associatif ou sur le monde de l'action culturelle ou pédagogique, s'intéressent aux archives de l'éducation populaire qui sont des sources qui permettent de mieux comprendre par exemple la naissance des radios libres, la montée de l'immigration, les élections municipales de 1977 (élus formés en politique par les associations locales d'éducation populaire). Beaucoup de secteurs de l'histoire peuvent trouver un intérêt à cette histoire de l'éducation populaire, notamment un secteur en plein développement, celui du sport et de l'activité physique.

Du point de vue des associations d'éducation populaire, quel peut-être l'intérêt, pour elles, d'écrire leur histoire ? Il existe une forte demande de mémoire, mais l'intérêt est de transformer cette demande de mémoire en histoire. Il vaut mieux connaître son histoire que vivre sur des mythes. Un regard historique extérieur peut permettre aux MJC de dépasser certains *faux problèmes* (par exemple : le rapport entre le local et le national). D'autre part, on assiste dans les associations d'éducation populaire à un renouvellement très important des cadres du fait du départ des générations du baby boom et des générations plus anciennes. Aujourd'hui, les professionnels qui dirigent les équipements ne viennent plus des MJC mais d'autres milieux, placés souvent sur des postes d'encadrement. Connaître mieux le cheminement des associations permettra de mieux préparer les changements arrivant dans les associations d'éducation populaire.

Sur le plan des archives, comme elles commencent à être répertoriées et accessibles, elles peuvent être consultées par des historiens mais aussi par les membres des associations. Dans les années qui viennent, de nombreuses MJC vont fêter leur 50^e anniversaire (création vers 1959 – *été des blousons noirs*) : environ 400 associations locales seront concernées entre 2010 et 2015. Il faut les inciter à aller dans les archives pour rechercher leur histoire. Mais c'est pourquoi il faut également inciter les associations d'éducation populaire locales ou nationales à déposer leurs archives soient dans des lieux sûrs comme les archives municipales, départementales ou bien sûr au pôle national de Créteil du Pajep pour les archives d'intérêt national.

En conclusion, il remercie chaleureusement les archivistes du Pajep, mais aussi ceux des archives municipales et départementales pour leur soutien régulier, sans lequel il n'aurait pas pu mener à bien son travail.

Un débat s'ouvre avec la salle...

Laurent Pichot, membre du service culturel de la Ligue de l'Enseignement, cherche une réponse à l'absence de MJC en Dordogne alors que ce mouvement d'éducation populaire était loin d'être mineur.

Laurent Besse répond : première cause : le poids de la Ligue de l'Enseignement sur le département et les liens existants très forts entre la Ligue et les responsables de Jeunesse et Sports locaux dans les années 1960, une impossibilité d'y pénétrer ! De plus, la Dordogne fut un des départements pilotes de la Ligue de l'action rurale. Et seconde cause : les MJC s'étant plutôt développées à l'est d'une ligne Le Havre – Marseille (la France industrielle et la plus urbanisée à l'époque), la Dordogne et l'Aquitaine forment une région où les MJC se sont moins développées que dans d'autres parties du territoire. Facteur aggravé par le fait que le responsable de la délégation régionale de l'époque résidait à Biarritz mais avait en charge les actuelles académies de Bordeaux et de Poitiers.

Laurent Pichot lance une réflexion sur les difficultés d'exploitation du fond documentaire et archivistique de la Ligue de l'enseignement de Périgueux : constat d'un grand retard dans ce domaine de classement des archives. Le déménagement, il y a 10 ans environ, a nuit considérablement, il reste peu de choses dans les caves.

Maïté Etchehoury rappelle qu'il n'est jamais trop tard pour s'occuper des archives, pour faire des enquêtes de proximité ou pour localiser les cartons restants et si possible les rapatrier dans un lieu sûr. Les archives familiales et d'associations dispersées sont souvent soumises aux aléas de la vie, aux successions, aux ventes d'immeubles.

Laurent Besse souligne qu'il existe des archives « hors archives classiques » comme les affiches, films, documentations : Comment peut-on faire pour les archiver au mieux ?

Maïté Etchehoury explique que les fonds d'affiches sont fragiles et que les centres d'archives sont équipés de rayonnages adaptés malgré le peu de dépôt. Elle souligne aussi le souci des fonds de films avec leur droit audiovisuels ou photographiques. Ces documents sont conservés mais malheureusement ils ne sont pas toujours exploitables. Les archivistes essaient au mieux de bien documenter les questions des droits et d'avoir la cession de leurs droits.

D'autre part, des Archives en « 3D » apparaissent, tels les objets de marques et fabriques (fanions, etc.). Leur conservation dans des boîtes n'est pas simple.

Les années 1960-1970 font apparaître des diaporamas qui aujourd'hui sont difficiles à montrer car les matériaux sont dépassés et surtout détériorés d'où l'intérêt de numériser le plus rapidement possible le maximum de supports.

Il faut tout de même recopier régulièrement les supports CD, car la formation numérique n'est pas pérenne mais volatile. Le numérique est intéressant mais ce n'est pas éternel non plus.

Pas de pochettes PVC ni scotch, utiliser plutôt les pochettes en papier car le plastique colle aux papiers au fil des années.

Alcine Salangros, administrateur de l'ADAJEP, prend la parole et explique qu'il a déposé ses archives professionnelles personnelles ce qui implique un important travail de classement. Cela représente plus de 30 ans d'archives et des affiches de 1964 à 1994. Il se tient à la disposition de tous pour expliquer comment il a pratiqué. Il a inventorié cartons par cartons pour simplifier le travail des archivistes départementaux et enfin signé une convention. Cette démarche individuelle est évidemment plus simple qu'une démarche administrative.

Gaétan Sourice, archiviste au PAJEP, souligne et constate que dans les archives photographiques, les photos ne sont souvent pas légendées. Ces fonds ne sont pas utilisables si on ne sait pas de quel événement, de quel personnage ou de quelle date il s'agit. Il rappelle donc l'importance de bien les légender au fur et à mesure de leur prise de vue pour une meilleure exploitation.

Concernant la collecte des archives, il est plus riche d'avoir des archives différentes, des collectes de tous angles (par exemple le scoutisme et ses différents mouvements).

On voit l'importance des archivistes d'associations locales d'où l'intérêt de ce montage avec le Pajep qui associe les archivistes (au niveau national et local) mais aussi les acteurs associatifs, les militants et les chercheurs, c'est en travaillant en coopération que cela peut fonctionner.

Il intervient aussi sur la collecte des témoignages, travail très long (exemple de l'association Mémoire Vive qui regroupe des militants des centres sociaux).

Laurent Pichot insiste sur le contexte politique actuel qui fait que le dépôt ou l'étude du fonds documentaire de la Ligue de l'enseignement pourrait s'avérer indispensable et urgent, car les moyens humains que celle-ci possède actuellement ne sont pas durables ni la disponibilité des locaux.

Un participant pose la question suivante :

Est-ce qu'il y a au sein du Scoutisme français des recommandations de sauvegarde des archives auprès des groupes locaux ?

Laurent Besse répond que les Scouts et guides de France conservent leurs archives au niveau national chez eux, qu'ils essaient de sensibiliser leurs groupes locaux à déposer leurs archives soit aux archives départementales soit aux archives diocésaines en fonction de leur choix.

Pour les Éclaireuses et éclaireurs de France, qui ont déposé au Pajep, le travail de collecte a été le même que les autres mouvements.

Pour les groupes Israélites, l'association nationale des Éclaireurs Israélites a déposé ses archives au Centre de documentation juive contemporaine.

Quant aux Éclaireurs unionistes, ils ont effectué un dépôt à la Société d'histoire du protestantisme français.

Maïté Etchechoury pose la question suivante :

Est-ce que le Guide des sources va recenser tous les dépôts ?

Laurent Besse liste les objectifs du Guide des sources :

- la centralisation des informations sur toutes les archives des associations conservées dans les services d'archives publiques (municipales, départementales et nationales) mais aussi des associations qui ont déposées dans d'autres structures telles que l'Institut Marc Sangnier, le Centre de documentation juive contemporaine, la Société de l'histoire du protestantisme français, etc.) ;
- travailler au niveau des archives diocésaines.

Le support utilisé pour ce guide sera le site Internet des archives départementales du Val-de-Marne. Les fonds seront présentés par personnes morales, associations (comités d'entreprises, syndicat et autres.). À terme, les archives des grandes entreprises seront utilisées également, à travers leur comité d'entreprise ayant mené des actions dans les colonies de vacances.

Jean-Luc Thuillier, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports par intérim conclut en faisant la synthèse et en donnant les perspectives de cette journée d'étude.

Histoire dit Liberté, Liberté dit Expression, il s'agit bien de transformer la Mémoire en Histoire et aussi d'avoir les matériaux qui permettent de faire un travail objectif sur une réalité qui a été contingente au plan national mais en ce qui nous concerne au plan de la Dordogne.

La place des associations d'éducation populaire est soulevée et la question de l'agrément également (changement depuis 2001 impliquant un fonctionnement démocratique qui favorise l'accès aux hommes, aux femmes et aux jeunes aux responsabilités associatives instituées dans les statuts). En Dordogne, on recense 55 associations agréées dont un tiers a fait des demandes de subventions. En 1999, 302 associations ont eu un agrément Jeunesse et Éducation populaire. 22 000 sont déclarées depuis 1901, date de création des associations. 5% sont des associations d'éducation populaire. Ce qui correspond à environ 2 800. Toutes auraient dû déposer des archives mais aujourd'hui on en compte seulement 112 dont 60% d'entre elles sont affiliées à une fédération. Les associations de moins de cinq ans ont en général des archives assez réduites. Il constate aussi la mise en sommeil des associations lorsqu'elles n'ont plu ou peu d'activités.

Concernant les perspectives, il croit en la réaffirmation du registre spécial, imposé par la loi. L'État recense aussi toutes les associations qui ont été créées mais cela ne fait pas la force ni la volonté de communiquer. Il faudrait penser aux archives dès la création de l'association.

Les associations d'éducation populaire participent à la transformation de la société. Elles sont effectivement des éléments incontournables dans les départements, en terme de proximité avec la population. Il constate l'absence de communication en interne, ni en externe sur cette problématique des archives. Il faut donc inscrire la question de l'archivage dans les stratégies de communication, c'est un rôle des fédérations départementales de renforcer les actions de formation à ce sujet.

Jean-Luc Thuillier conclut en soulignant que les valeurs et les devoirs des militants associatifs sont de contribuer à la mémoire, au patrimoine, c'est un exercice de liberté.

Remerciements à

Bernard Cazeau,

sénateur, président du Conseil général de la Dordogne, pour son soutien

Maïté Etchehoury,

directrice des archives départementales de la Dordogne, pour son accueil

Alcine Salangros,

administrateur de l'Adajep, initiateur de cette journée,

Sandrine Guedry,

rédatrice de ce compte-rendu,

et à l'ensemble des intervenants.

ADAJEP c/o La JPA
Evelyne COGGIOLA-TAMZALI, présidente
21, rue d'Artois - 75008 PARIS
Tél. 01 44 95 81 23 - Mél : e.coggiola@jpa.asso.fr

